

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en  
exercice :

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,  
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,  
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par  
Laurence HOURLIER

**Excusés** : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DE L'ECOLE COMMUNALE -  
(D 2022 013)**

Considérant l'article D 521-12 du code de l'éducation relatif à la décision de l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant le courrier de l'Inspecteur d'académie en date du 19 novembre 2021 invitant la Commune à délibérer pour organiser le temps scolaire pour la rentrée scolaire 2022,

Considérant l'avis favorable à une organisation de la semaine sur 4,5 jours donné à l'unanimité par le Conseil d'école dans sa réunion du 8 mars 2022,

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer pour décider de l'organisation des horaires de l'école sur une semaine de 4,5 jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE que le temps scolaire de l'école maternelle et élémentaire de Châtel-Censoir sera organisé sur une semaine de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2022 avec les horaires suivants : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8h45 à 11h45 le mercredi,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

  
Olivier MAGUET

